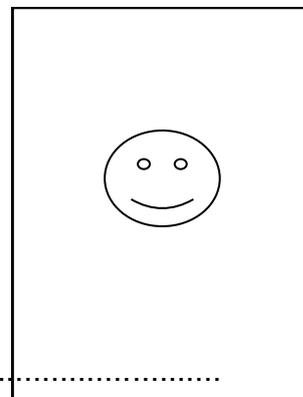




FICHE D'INSCRIPTION
Krav Maga Bourq-lès-Valence
Saison 2022 / 2023



NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : AGE : ANS

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE

PROFESSION :

TEL : / PORTABLE

Email :

RAPPEL : Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué du fait de l'arrêt de l'activité.

DATE : / / 2022 / 23

Lu et approuvé,

Signature :

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à:

(Licence et assurance FFKDA incluse dans la cotisation ainsi qu'un T-shirt du club)

- 210 Euros pour les adultes** . soit: **un chèque de 100€ et deux de 55€**
- **150 Euros anciens adhérents.** soit: **un chèque de 80€ et deux de 35€**
- 110 Euros 100% féminin** . soit : **un chèque de 50€ et deux de 30€**
- 150 Euros ados de 12 à 18 ans et étudiants* . soit: **un chèque de 80€ et deux de 35€**
- Parrainage: - 10% / autres membres de la famille: - 25% dans la limite du montant de la licence

Pour que votre inscription soit effective, veuillez nous fournir le plus rapidement possible

- La demande de licence et assurance remplie.
- **Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga en compétition à fournir avant fin octobre.**
- Le règlement rempli et signé.
- 1 photo sur la fiche d'inscription.
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse.
- Le règlement de la cotisation libellé au nom de **Krav Maga BLV**
 - ⇒ *3 chèques à remettre ensembles, non antidatés qui seront retirés par trimestre.
 - ⇒ **Ce mode de paiement pour votre sécurité sera exceptionnellement lié au Covid.**

Autorisation parentale pour mineur « voir au dos »

AUTORISATION DE PRATIQUE POUR MINEUR :

Je soussigné : (Nom Prénom)autorise
mon enfant mineur (Nom Prénom).....

A pratiquer le Krav Maga et autorise le responsable à faire soigner mon enfant, ainsi que faire pratiquer toute intervention d'urgence prescrite par le corps médical consulté et dans ce but, à faire procéder à une anesthésie générale.

Signature du responsable légal :

AUTORISATION DE SORTIE POUR MINEUR :

Je soussigné : Nom.....autorise mon enfant mineur.....
A quitter seul le lieu d'entraînement à la fin du cours.

Lu et approuvé,

Signature du responsable légal :

Covid-19

Les règles de distanciation physique:

Espace de 4 m² minimum pour chaque pratiquant en statique ou 2 m entre chaque pratiquant en dynamique.

Les mesures barrières doivent être maintenues:

Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique (mis à disposition par le club); les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc...) ; l'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, gants de boxe ou mitaines...) doit être proscrit ; l'utilisation de matériels personnels est privilégiée, à défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté (par le club et ou adhérents) avant et après chaque utilisation; le port du masque (mis à disposition par le club) rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives. Il se justifie cependant dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées.

Fiche de vérification à rapporter avec l'ensemble des documents demandés

Le président
Wilfrid Bravais



KRAV-MAGA
FFK

Vu par le président / vice président

vu par le trésorier

vu par le secrétaire